

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL (arrivée au rapport n° 2018-99, pouvoir donné à Brigitte MERLE pour les autres rapports), Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Caroline BAGOT-SIMON (arrivée au rapport n°2018-89)

Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Pierre-Marie CARSIN, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER (arrivé au rapport n° 2018-89), Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Caroline BAGOT-SIMON)

Messieurs Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT), Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Chantal ROUILLE)

Secrétaire Madame Gwénaëlle TUAL

Secrétaire Adjoint Monsieur Cédric HERNANDEZ

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2018-94

DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

Rappel des inscriptions du budget 2018, budget voté en suréquilibre :

- Section de Fonctionnement Dépenses Cumulées: 12 740 241 €
- Section d'Investissement Dépenses Cumulées : 5 370 310 €

Cette décision modificative n° 2 a pour objet de procéder à des inscriptions de l'ordre de 7 500 € au chapitre 67 en dépenses de fonctionnement pour régler les indemnités des commerçants.

J) VUE D'ENSEMBLE DES MODIFICATIONS PAR CHAPITRE CONCERNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

Chapitre	Intitulé	Proposition
67	Autres charges de gestion courante	7 500 €
022	Dépenses imprévues	- 7 500 €
	Total	0 €

II) DETAIL DES ECRITURES PRESENTEES
--

<u>Chapitre 67 : Charges exceptionnelles</u>	7 500 €
(BP 5 200 €, Réalisé 3 360,32 € au 30/11/2018)	
<u>Article 678 Autres Charges exceptionnelles</u>	7 500 €
(BP 100 €, réalisé ou engagé 0 € € au 30/11/2018)	
<u>Chapitre 022 : Dépenses imprévues</u>	- 7 500 €
(Disponible au 30/11/2018 : 138 000 €)	

Je vous propose :

- d'adopter cette décision modificative n°2,
- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, ne soulevant ni observation, ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.